

N°30/12 – 1^{er} octobre 2012

Dissolution du Budget Annexe du Lotissement « Dumaine de la Josserie »

Le rapporteur,

☞ rappelle que toutes les opérations afférentes (travaux et cessions) liées au budget annexe du lotissement Dumaine de la Josserie, qui a fonctionné de 1992 à 2002, sont définitivement closes.

A cette fin, le comptable a été sollicité pour solder, par écritures d'ordre non budgétaires, l'ensemble des opérations de ce budget annexe.

Le budget annexe pourra alors être dissous après passation des écritures d'ordre et donnera lieu à l'édition des derniers comptes « administratif et de gestion 2012 » correspondants.

Considérant l'avis favorable émis par la commission « des finances et administration générale », lors de sa réunion du mercredi 19 septembre 2012 ;

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ACTE :

la dissolution du budget annexe « Lotissement Dumaine de la Josserie » ;

AUTORISE :

le maire à réaliser les démarches nécessaires pour dissoudre ce budget annexe et à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

VOTE : à l'unanimité